

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2025-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 29 janvier 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, GILET. Mesdames VILLARI, COTTET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (13) Messieurs MOUCHET, VINCI, DANNECKER, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, CHUTIN, FENET, BARONNET. Mesdames BUSSAT, CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY, RAMPON. Messieurs LAURENT, PHILIPPE.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY.

OBJET : Approbation de l'autorisation de consommer les dépenses d'investissement en 2025, sur la base du ¼ des crédits votés au titre de l'exercice 2024

Vu L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312- 1. qui prévoit que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités.

Considérant que le vote du budget 2025 interviendra par délibération lors du prochain comité de direction au plus tard en avril 2025,

Considérant que dans ce laps de temps l'office de tourisme des Monts du Genevois devra engager des dépenses,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Comité de direction d'approuver l'autorisation de consommer les dépenses 2025 sur la base du 1/4 de crédits votés au titre de l'exercice 2024,

Chapitre	Montant 2024	¼ Crédits disponibles en 2025
Chap. 20	34 500 €	8 625€
Chap. 21	162 717 € (BP-DM)	40 679€

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, l'autorisation de consommer les dépenses 2025 sur la base du ¼ des crédits votés en 2024.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 29 janvier 2025,

Affiché ou notifié le 29 janvier 2025,

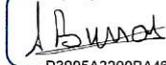
Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance

Madame BUSSAT

Signé par :

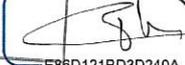

D3995A3200BA464...



Le Président

Monsieur ANTOINE

Signé par :


E86D121BD3D240A...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2025-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 29 janvier 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, GILET. Mesdames VILLARI, COTTET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (13) Messieurs MOUCHET, VINCI, DANNECKER, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, CHUTIN, FENET, BARONNET. Mesdames BUSSAT, CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY, RAMPON. Messieurs LAURENT, PHILIPPE.

Invité(s) présent(e)s : Madame GAY.

OBJET : Tableau des effectifs 2025

Vu les mouvements de personnel et l'évolution des temps de travail au sein de la structure, il est nécessaire de valider le tableau des effectifs de l'EPIC sur l'année 2025 qui détaille l'ensemble des postes et les grades, échelons et indices correspondants.

Mme Carole INCANDELA présente les orientations budgétaires 2025,

Considérant le nouveau tableau des effectifs présenté en annexe,

Considérant que le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondent aux emplois ainsi maintenus et/ou créés seront inscrits au Budget Primitif 2025, chapitre 012.

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité, le tableau des effectifs des Monts du Genevois pour l'année 2025.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 29 janvier 2025,

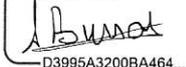
Affiché ou notifié le 29 janvier 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :


D3995A3200BA464...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD/Pôle accueil courrier

12 FEV. 2025

ARRIVEE

Signé par :


E86D121BD3D240A...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2025-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 29 janvier 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, GILET. Mesdames VILLARI, COTTET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (13) Messieurs MOUCHET, VINCI, DANNECKER, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, CHUTIN, FENET, BARONNET. Mesdames BUSSAT, CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY, RAMPON. Messieurs LAURENT, PHILIPPE.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY.

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2025

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2025.

Vu les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).

Mme Carole INCANDELA a présenté les orientations budgétaires 2025, mis en annexe de la présente délibération.

Considérant que ce débat portait sur les orientations générales à retenir pour l'exercice.

Considérant que ce débat a permis de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la structure.

Voir annexe.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,

DECIDE à l'unanimité de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires à l'exercice 2025 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

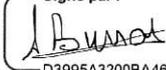
Le 29 janvier 2025,

Affiché ou notifié le 29 janvier 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

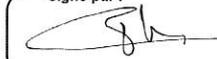
La Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Signé par :


D3995A3200BA464...



Signé par :


E86D121BD3D240A...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2025-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 29 janvier 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, GILET. Mesdames VILLARI, COTTET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (13) Messieurs MOUCHET, VINCI, DANNECKER, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, CHUTIN, FENET, BARONNET. Mesdames BUSSAT, CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY, RAMPON. Messieurs LAURENT, PHILIPPE.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY.

OBJET : Remboursement des frais professionnels du personnel de l'EPIC

Vu l'article 18 de la convention collective des organismes de tourisme (n°3175), qui stipule que tout déplacement ou voyage quelle que soit la durée est pris en charge par l'employeur,

Considérant que les missions du personnel de l'Office de Tourisme, les amènent à se déplacer tout au long de l'année sur des rencontres interprofessionnelles, salons, foires, congrès mais aussi formations ; que la mission de représentation du Directeur de l'Office de Tourisme l'amène à rencontrer et inviter régulièrement au restaurant les acteurs du territoire ;

Le Président, propose le remboursement de leurs dépenses professionnelles inhérentes à leurs fonctions (frais de transports, péage, parking, frais de repas, hôtel ...) sur la base des justificatifs présentés aux frais réels dans le cadre de leurs missions, pour une durée de 12 mois.

Considérant que l'engagement des différents frais est néanmoins soumis à l'appréciation de l'ordonnateur pour le personnel de droit privé et du Président pour le personnel de droit public.

Au vu de cet exposé, le comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, le remboursement au réel des dépenses professionnelles du personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 29 janvier 2025,

Affiché ou notifié le 29 janvier 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

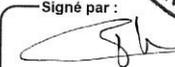
La Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE



Signé par :

D3995A3200BA464...

Signé par :

E86D121BD3D240A...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD/Pôle accueil courrier
19 FEV. 2025
ARRIVEE